



**Aide au financement
des équipements
économiques en énergie
en horticulture**

2025

Pour une entreprise horticole, le dispositif des **Certificats d'économie d'énergie (CEE)** peut participer au financement d'un équipement économe en énergie. Les équipements éligibles et le forfait associé à chacun sont décrits dans des « fiches d'opérations standardisées ». L'aide touchée dépend de la surface concernée et du marché des CEE .

Quels investissements ?

Les équipements et services éligibles aux CEE sont listés dans des "fiches d'opération standardisées". Au 1^{er} mai 2025, les producteurs ayant des serres horticoles peuvent prétendre à des CEE pour les équipements suivants :

- Module d'intégration de température installé sur un ordinateur climatique (AGRI-EQ-101)
- Double écran thermique (AGRI-EQ-102)
- Simple écran thermique (Agri-EQ-111)
- Écrans thermiques latéraux (AGRI-EQ-104)
- Isolation des parois de serre (AGRI-EQ-107)
- Stockage d'eau pour une serre bioclimatique (AGRI-EQ-108)
- Couverture performante de serre (AGRI-EQ-109)
- Double Paroi gonflable (Agri-EQ-112)
- Dispositif de stockage d'eau chaude (AGRI-TH-102)
- Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau (AGRI-TH-108)
- Récupérateur de chaleur à condensation pour serres (AGRI-TH-109)
- Chaudière à haute performance énergétique pour serres (AGRI-TH-110)

D'autres investissements éligibles aux CEE peuvent potentiellement concerner les horticulteurs :

- Stop & Start pour véhicules agricoles à moteur (AGRI-EQ-105)
- Contrôle et préconisations de réglage du moteur d'un tracteur (AGRI-SE-101)

Attention !

Certaines fiches d'opérations standardisées ne s'adressent qu'aux serres maraichères et ne sont pas éligibles pour les horticulteurs. De même, les serres horticoles ne sont pas éligibles aux fiches destinées au secteur « résidentiel » ou « industrie » par exemple.

L'intégralité des équipements et services éligibles aux CEE



Quel montant ?

Le montant des CEE apportés lors de l'investissement dépend de trois éléments :

- La surface de serres concernée
- Le forfait indiqué sur la fiche d'opération standardisée, exprimé en kWh cumac/m².
- Le tarif de rachat du kWh cumac, qui évolue selon l'offre et la demande. Ce tarif est négocié avec les obligés qui sont les fournisseurs d'énergie soumis à une obligation de réaliser ou promouvoir des économies d'énergie.

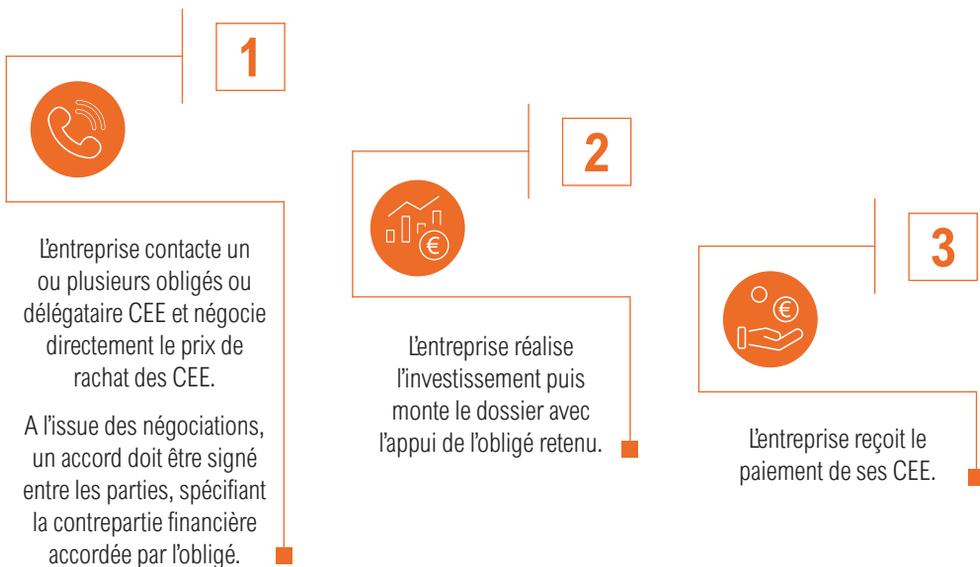
Exemple

Je souhaite installer un double écran thermique sur 2 500 m² de serre.

D'après la fiche d'opération standardisée correspondante, pour les serres horticoles cet équipement permet d'économiser 240 kWh cumac/m², soit sur 2 500 m², 600 000 kWh cumac.

Si le kWh cumac m'est racheté à 0,70 centime d'€, l'aide financière sera donc de 4 200 €

Quelle démarche ?



Financiers



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



FranceAgriMer
ORGANISME INTER-ÉTAT
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

VALHOR

PRODIGES ET ÉNERGIES

Outil de calcul des
Certificats d'Économies et
d'Énergie (CEE) - ADEME



CONTACTS

VERDIR

E-mail : v.oddo@verdir.fr ou c.gualtieri@verdir.fr

ASTREDHOR

E-mail : anne-laure.laroche@astredhor.fr